



de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 22
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du 22 juin 2023

L'an deux mille vingt trois
et le vingt-deux juin à dix-huit heures

Date de convocation
Le 16 juin 2023
Date d'affichage
Le 16 juin 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M., MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME FRANÇOISE CARRERE, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, MME DOMINIQUE FICTY, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, MME BRIGITTE MACHARD A MME FRANÇOISE CARRERE, M. MICHEL VIDAL A MME HERVE AURIACH, M. ROLAND ROTICCI A M. LOUIS DRIEY, MME GERALDINE ORTEGA A M. PATRICK PICHON, M. PASCAL CROZET A MME DOMINIQUE FICTY, MME JACQUELINE JOURDAIN A M. ANDRE GUIGUE, MME MARIE-JOSE AUNAVE A MME FLORENCE GOURLOT

ABSENT : M. JEAN-MICHEL MARLOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrick PICHON

Délibération
n°2023- 074
Cession d'une mini-
benne à un tiers /
Approbation

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le rapporteur expose :

Les services techniques intercommunaux se sont équipés en 2018 de deux mini-bennes pour la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables dont l'une d'entre elles n'a plus d'utilité.

Un marché public en vue de l'acquisition de plusieurs véhicules de collecte avait été partiellement attribué en juin 2022, en particulier le lot n°2 relatif à l'acquisition d'une mini-benne.

Ce marché comportait une option pour la reprise de la mini-benne. L'offre de reprise du candidat attributaire, la société PB Environnement, s'élevait à 18 000 €.

Or, l'un des prestataires usuels de la Communauté de communes, la société BRO

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

Berger
Levrault

ID : 084-248400160-20230622-DEL2023_074-DE

Méridionale Voirie, sollicitée pour la circonstance, avait fait une offre plus intéressante, s'élevant à 19 300 €.

Il lui a été demandé de réactualiser son offre, compte tenu du fait que le kilométrage de ce véhicule a fortement augmenté. Son offre réactualisée s'élève à 18 400 €.

Le conseil communautaire est appelé à approuver la cession de ce véhicule à la société BRO Méridionale Voirie.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve la cession de ce véhicule à la société BRO Méridionale Voirie pour la somme de 18 400 €,

Précise que la recette sera inscrite au budget primitif principal 2023, à l'article 775 des recettes de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

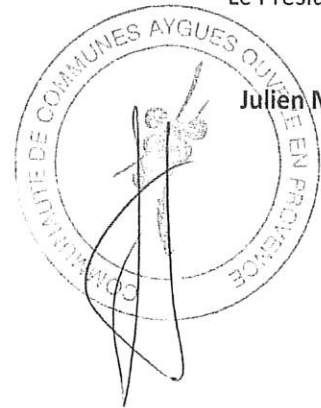
**Délibération
n°2023- 074
Cession d'une mini-
benne à un tiers /
Approbation**

Le secrétaire de séance



Le Président,

Juliën MERLE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 26/06/2023
Et notification
Du: 26/06/2023